



Règlement TransAlp Vaudoise

Ce règlement complète le règlement de courses sprint et de moyennes distances, de même que le règlement de courses CSCPT.

Nouveau à la Transalp: Le poids réglementaire du traîneau au départ de chaque étape est de 7 kg/par chien, sans toutefois excéder 70 kg.

1. EQUIPEMENT

A. Matériel de base

- Traîneau robuste de MD ou LD, avec sac de transport pour chien, pouvant contenir un chien et le matériel décrit ci-après.
- 1 ancre à neige, 2 ancres à neige pour les attelages de 5 chiens et plus.
- Amortisseur entre la ligne et le traîneau ET corde de sécurité (reliant musher au traîneau)
- Arceau de sécurité
- Tapis de freinage
- Stake-out complète (ligne + piquets), à emporter avec soi durant la course, sauf avis contraire de la direction de course. Les lignes de trait en câble ne sont pas considérées comme stake-out.

B. Matériel supplémentaire

A prendre dans le traîneau à chaque étape, sauf pré-avis spécifique de la direction de course.

Cat. D	Cat. C	Cat. B	Cat. A	Cat. O
1 neck line	1 neck line	1 neck line	1 neck line	1 neck line
2 laisses	2 laisses	2 laisses	2 laisses	2 laisses
2 harnais	2 harnais	2 harnais	2 harnais	2 harnais
5 booties	5 booties	10 booties	15 booties	20 booties
2 cable line	2 cable line	2 cable line	2 cable line	2 cable line
2 mousquetons	2 mousquetons	2 mousquetons	2 mousquetons	2 mousquetons
2 colliers	2 colliers	2 colliers	2 colliers	2 colliers
1 ligne de trait complète*	1 ligne de trait complète*	1 ligne de trait complète*	1 ligne de trait complète*	1 ligne de trait complète*
	1 corde 15m.	1 corde 15m.	1 corde 15m.	1 corde 15m.
2 lampes frontales	2 lampes frontales	2 lampes frontales	2 lampes frontales	2 lampes frontales
1 pelle avalanche	1 pelle avalanche	1 pelle avalanche	1 pelle avalanche	1 pelle avalanche

* si ligne en câble, pince coupante obligatoire. / Ski Jöring : 1 pièce de chaque

C. Matériel spécifique

- Un équipement adapté aux conditions alpines est exigé (vêtements thermiques, lunette de soleil, crème solaire, chaussure de neige (baskets interdites),
- Nourriture, boisson min. 5 dl, 2 barres de céréales,
- Téléphone portable avec le numéro de la direction de course,
- 1 ration alimentaire journalière par chiens.

D. Matériel d'urgence

- Set de 1^{er} secours contenant : désinfectant, compresses stériles, spray réfrigérant, paire de ciseaux, gaze, épingles de sûreté, coton de pansement, pansement adhésif, triangle de pansement en tissu, bande adhésive, bande élastique, couverture de survie.

2. CATEGORIES

¹ Le musher présente tous ses chiens participants (y compris les chiens de réserve) à la course lors du contrôle vétérinaire du 1^{er} jour. Un chien qui n'aurait pas été enregistré ne pourra participer à la course.

² Les chiens doivent être âgés de 18 mois révolu.

³ Aucune licence n'est nécessaire.

⁴ Il est possible d'avoir des chiens de réserve. Un chien de remplacement ne peut être introduit dans l'attelage que lors du départ d'une nouvelle étape. Un chien qui ne finit pas une étape peut repartir à une autre étape.

Catégorie	Nbre de chiens min. au départ 1 ^{ère} manche	Nbre de chiens min. au départ et arrivée dès 2 ^{ème} manche	Nbre de(s) chien(s) de réserve (en plus du nbre max de la cat. Inscrite)**
D (2)	2	2	1
C (3-4)	3	3	1
B (5-6)	5	4	2
A (7-8)	7	6	2
O (9- +)	9	6	3
Ski Jöring (1-2)	1	1	0

** Exemple : Catégorie B1-2 (max. 6 chiens) + 2 de réserve = total 8

3. CLASSEMENT

¹ S'il y a moins de 5 participants par catégorie, le comité s'autorise à faire des regroupements par race.

² Un musher peut sauter une étape et reprendre la course, toutefois, il ne figurera plus au classement général.

³ La catégorie ouverte prendra le départ de chaque manche avant les autres catégories.

4. EXCLUSION

¹ En cas de non-respect des règlements de course, y compris le règlement de la TransAlp Vaudoise, la direction de course se réserve le droit de prendre des sanctions appropriées et proportionnelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

² Les mushers seront informés lors des mushermeeting quotidiens des conditions météorologiques et d'enneigement. Des consignes de sécurité pourront être émises et si nécessaire le parcours adapté. En cas de non-respect des consignes de sécurité, la direction de course se réserve le droit d'exclure le participant de la course avec effet immédiat et sans remboursement de frais.

³ En cas de non-respect des règles environnementales, la direction de course peut infliger des minutes de pénalités au participant.